

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Suite à l'absence de quorum le 03 décembre 2019

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Mardi 10 décembre 2019 à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

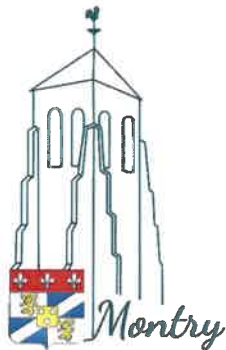
Délibérations :

- 1) Conventionnement avec le Val d'Europe Agglomération pour le Relais Parents Assistantes Maternelles du Val d'Europe
- 2) Convention pour la mise à disposition du service instructeur communautaire droit des sols et instruction des ADS
- 3) Conventionnement avec la Communauté de Communes du Pays Créçois pour la participation financière aux frais de fonctionnement/investissement des multi-accueils
- 4) Autorisation de mandatement avant l'adoption du budget 2020 pour les dépenses d'investissement du budget ville
- 5) Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un surcroît de travail

Fait à Montry, le 04 décembre 2019
Le Maire,

Françoise SCHMIT





CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs
Les conseillers municipaux

Madame, Monsieur,

En date du 03 décembre 2019, le quorum n'ayant pas été atteint, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Mardi 10 décembre 2019 à 20 H 30
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1) Conventionnement avec le Val d'Europe Agglomération pour le Relais Parents Assistantes Maternelles du Val d'Europe
- 2) Convention pour la mise à disposition du service instructeur communautaire droit des sols et instruction des ADS
- 3) Conventionnement avec la Communauté de Communes du Pays Créçois pour la participation financière aux frais de fonctionnement/investissement des multi-accueils
- 4) Autorisation de mandatement avant l'adoption du budget 2020 pour les dépenses d'investissement du budget ville
- 5) Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un surcroît de travail

Fait à Montry, le 04/12/2019
Le Maire,

Françoise SCHMIT

